



Notre réf.: 05949/2020/SG/CNF/JS-TC-1-2020

18 mars 2020

Objet: Notification du report de la session conjointe des commissions techniques et du Conseil de la recherche, et adoption par correspondance des décisions fondamentales

Suite à donner: 1) Faire parvenir d'ici le **3 avril 2020** vos observations sur les deux documents essentiels et les adopter par correspondance
2) Désigner des candidats à la présidence et à la vice-présidence des organes subsidiaires de la Commission d'ici le **10 avril 2020**

Madame, Monsieur,

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) suit de près l'évolution de l'épidémie de coronavirus (COVID-19) et est en contact régulier avec l'ONU, l'Organisation mondiale de la Santé, les autorités suisses et ses Membres. En raison de l'aggravation de l'épidémie, j'ai le regret de vous informer que l'OMM a décidé de reporter la session conjointe des commissions techniques et du Conseil de la recherche, qui devait initialement avoir lieu à Genève, en Suisse, du 4 au 8 avril 2020. Cette décision a été prise en consultation avec les présidents des commissions techniques et la présidente du Conseil de la recherche.

Il est maintenant prévu d'organiser cette session conjointe à l'automne 2020. Les dates exactes dépendront de facteurs externes et seront communiquées ultérieurement aux Membres. En consultation avec le Président de l'OMM, l'équipe dirigeante examine également, d'un point de vue stratégique, les possibilités de reprogrammer d'autres événements connexes, notamment le Comité de coordination technique, le Comité consultatif en matière de politiques générales, le Conseil consultatif scientifique et la soixante-douzième session du Conseil exécutif, qui devaient avoir lieu dans les prochains mois mais ont été annulés.

Les présidents des commissions techniques et la présidente du Conseil de la recherche ont reconnu qu'il importait de lancer dès que possible les travaux de leurs organes respectifs. Par conséquent, la priorité est accordée à la conclusion d'un accord sur les structures de travail des commissions techniques, y compris les attributions des comités permanents et des groupes d'étude ainsi que la nomination de leurs présidents et vice-présidents, et sur les programmes de travail correspondants pour la période de transition.

Il est important pour le fonctionnement des commissions que la composition de celles-ci soit finalisée. Les Membres sont donc instamment invités à continuer de nommer des experts sur la base du processus de nomination existant (voir <https://public.wmo.int/fr/plate-forme-communautaire-de-l-omm>). Ce processus restera ouvert, mais les candidatures des Membres pour les postes de présidents et de vice-présidents des comités permanents et des groupes d'étude doivent être présentées avant le **10 avril 2020** pour être prises en considération. Il n'y a pas de limite au nombre d'experts que les Membres peuvent nommer. Constituer un large éventail d'experts désignés permettra de disposer des compétences spécialisées requises tout en tenant compte de l'équilibre régional et de l'équilibre entre les sexes.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

Un comité de sélection sera créé pour examiner toutes les candidatures reçues et faire des recommandations aux présidents sur la sélection des présidents et vice-présidents susmentionnés. Ce comité sera composé des présidents et des vice-présidents des commissions, de la présidente et de la vice-présidente du Conseil de la recherche, et des présidents des conseils régionaux.

Afin d'entamer les travaux des commissions, les deux documents décrivant les attributions, la composition et les programmes de travail de chaque organe subsidiaire, à savoir **INFCOM-1/d03** (la version française n'est pas encore disponible) et **SERCOM-1/d03**, ont été publiés sur le site Web de la session conjointe, à l'adresse <https://meetings.wmo.int/JM-TC>. Les membres sont invités à examiner ces documents et à proposer des modifications par courrier électronique à plenary@wmo.int d'ici le **3 avril 2020**.

Sur la base des commentaires reçus sur la première version de ces deux documents, et en tenant compte des recommandations du Comité de sélection, le Secrétariat établira et publiera, en consultation avec les présidents des commissions techniques, une deuxième ébauche des deux documents, qui sera adoptée par correspondance en tant que version provisoire destinée à guider les commissions. Les décisions correspondantes seront ensuite officiellement adoptées lors de la session conjointe.

L'examen de toutes les autres décisions initialement proposées pour la session conjointe est reporté à la session qui se tiendra plus tard dans l'année.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(P. Taalas)
Secrétaire général